



AUTORISATION POUR L'EMPLACEMENT D'UN STAND EN VILLE DE SIERRE

DELIVREE PAR

La Police municipale de Sierre
Rue du Bourg 14
3960 Sierre
Tel : 027 / 452.06.02 - Fax : 027/452.06.20

A (ORGANISATION)

:

REPRESENTEE PAR

:



:

FAX

:

E-MAIL

:

TYPE DE STAND

:

DATE(S)

:

EMPLACEMENT

:

HORAIRE DEBUT ET FIN

:

Lu – Ve : 08h30 – 18h30 / Sa : 08h30 – 17h00

.....
Nous vous prions de prendre contact avec le Sgtn M. Benoît Theytaz, ☎ 027 452.06.12, pour l'emplacement exact du stand.

Chaque demande d'autorisation doit être faite par écrit et au moins 5 jours à l'avance (fax ou courrier).

Nous vous rappelons également que le nettoyage du secteur est à la charge des organisateurs.

Le demandeur atteste avoir pris connaissance des conditions de mise en place d'un stand et en accepter les termes. Autorisation valable uniquement après visa de la Police municipale de Sierre.

Remarques :

Lieu et date Sierre, le

LE BENEFICIAIRE

POLICE MUNICIPALE SIERRE

Paul-Alain Beysard
Commissaire de Police

.....

.....